



PREPARATION à l'AIPR CONCEPTEUR

PUBLIC CONCERNE/PRE REQUIS

Maîtrise d'ouvrage,
maîtrise d'œuvre,
responsables de projets,
personnels de bureaux
d'études

DUREE :

7 heures soit 1 jour

DATES :

A convenir ensemble

LIEU :

Auxerre, Besançon,
Dijon, ou en vos locaux

COÛT :

Inter entreprise : 150€
HT par stagiaire (5
personnes minimum)
Groupe : 1000€ HT pour
un groupe de 10
stagiaires

**En vos locaux : frais de
déplacements en sus**

VALIDATION :

Attestation de
compétences AIPR si
réussite au test

Méthodes

pédagogiques :

Apports théoriques,
QCM,

Débouchés, poursuite d'études et passerelles :

Non

**Taux de satisfaction
stagiaire 2023 :** 100% à
plus de 75% de
satisfaction

Lors de travaux à proximité des réseaux (gaz, électricité...), des accidents ont entraîné des circonstances graves pour des intervenants et des tiers. Afin de rendre les chantiers plus sûrs, la réglementation accentue les missions et les responsabilités de tous les acteurs (responsables de projets, exploitants de réseaux, exécutants de travaux).

Ce stage destiné aux personnels intervenant dès la phase conception permet d'anticiper les situations dangereuses lors de la préparation de chantier et d'organiser les interventions dans le respect des règles de prévention et la maîtrise des risques.

Objectif général :

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de

- Identifier les obligations des concepteurs
- Faire appliquer les procédures recommandées pour les interventions à proximité des réseaux
- Connaître la réglementation en cours et les niveaux de responsabilités
- Analyser ses pratiques actuelles
- Identifier les différentes composantes des réseaux et les conséquences d'un accrochage.

Contenu de la formation :

Formation théorique

Etat des lieux des pratiques sur chantiers

Identifier les différents réseaux (sensibilité, couleur, architecture...) et les risques associés

- Focus sur les réseaux gaz et électricité
- Accidentologie

Etudier la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux

- Les dispositions dans le code de l'environnement : DT/DICT...
- Les dispositions dans le code du Travail : Travaux hors tension, PGP.
- Le guide technique
- Les travaux urgents
- L'arrêt de chantier
- Le niveau d'implication des acteurs de l'acte de construire

Les rôles de chacun et les niveaux de responsabilité

- Utiliser le guichet unique, demande de la DT
- Les investigations complémentaires
- Réaliser le marquage/piquetage des réseaux enterrés
- Les délais de la DT-DICT
- Prise en compte des incidences financières sur son chantier

Chaque point de connaissance est étayé par des questions issues du QCM de l'examen final.

QCM : Durée 1 h

Accessibilité aux personnes handicapées :

L'Ecole des TP adapte les conditions d'accueil à ses formations et d'accès de ses locaux pour les publics en situation de handicap. Pour échanger sur les adaptations possibles, contactez notre référent handicap.